Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval

PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD

Nombre de Membres. **Afférents au Conseil : 11** **En Exercice : 18** **Qui ont pris part à la délibération : 14**

L'An deux mille vingt, le 12 FEVRIER à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. ANGUITA Nathalie, PUYDEBOIS Yves, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian, M. SPINAZZE Joël.

ABSENTS : M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim.
EXCUSES : M. MOIREZ-CHARRON Alain, M. LIAIGRE Thierry
MME. FEYT Roselyne (pouvoir à M. FOREST Laurent)
MME. BRATINA Maya (pouvoir à M. PUYDEBOIS Yves)
MME. PRIZZON Eliane (pouvoir à MME. VIGNAUX Jacqueline)

Date Convocation : 03/02/2020.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage : 04/02/2020

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 19/12/2019

1-

OBJET : Mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la commune avec le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté du Rivel

Suite aux conclusions du commissaire enquêteur DUP, la préfecture a notifié plusieurs remarques au Sicoval. Aujourd'hui il convient de délibérer afin de se prononcer sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal en application des articles L153-57 et R 153-14 du Code de l'urbanisme.
Avis favorable pour valider la DUP. Une zone AUZ ouverte à l'urbanisation. 75 hectares commercialisés. Deux réserves : pacte urbain, avec une desserte en moyens de transport : un bus cadencé et TER et l'impact PPRI. Deux recommandations : maitriser l'urbanisation et économiser l'espace agricole. Dans les lots les plus pentus, limiter l'imperméabilisation des sols avec moins de constructions.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,
Approuve à la majorité moins une abstention (Mme Vignaux J.) :

- La mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la commune avec le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté du Rivel

2-

OBJET : Délibération autorisant le maire à signer la convention de fonds de concours avec le Sicoval portant sur le financement de l'installation des colonnes enterrées

Depuis 2014 le Sicoval développe sur son territoire un nouveau mode de pré-collecte des déchets en conteneurs enterrés.
Certaines communes, dans le cadre de projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants, ont déployé ces équipements de pré-collecte, c'est le cas de la commune de Montgiscard. Afin de répondre à ces demandes le Sicoval a prévu une participation des communes pour l'installation de ces colonnes enterrées. Le fonds de concours devra être affecté exclusivement au financement de la création de 8 colonnes enterrées sur le territoire de la commune :
Parking de l'église 5 colonnes et 3 salle du Faubourg du Sers.
Sur un investissement total de 79 722.59€ la commune consent un fonds de concours de 39 861.30€.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la délibération autorisant le maire à signer la convention de fonds de concours avec le Sicoval portant sur le financement de l'installation des colonnes enterrées

3-

OBJET : Ouverture de crédits d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts en dépenses d'investissement 2019

Monsieur le Maire indique que pour payer les factures d'investissements il est nécessaire d'ouvrir des crédits dans la limite de 25% des crédits consommés sur l'année antérieure, pour les opérations suivantes : atelier municipal, aire de jeux et tondeuse.
Montant total de 130 000€.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts en dépenses d'investissement 2019

4-

OBJET : Engagement financier de la commune pour l'étude du remplacement des points lumineux n° 621.622.623 et 624 (terrain de basket)

Dépose des points lumineux 621,622,623, et 624 : projecteurs SHP 400W. On passe à des modules de 50W à Leds. Autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'engagement financier de la commune pour l'étude du remplacement des points lumineux n° 621.622.623 et 624 (terrain de basket)

5-

OBJET : Engagement financier de la commune pour l'étude du remplacement des points lumineux 8 RD 813 n° 291-292 et 293

Trois points lumineux sur la zone canal appartenant au domaine privé. Il s'agit d'isoler ces trois points pour qu'ils ne soient plus à la charge de la collectivité. Pour réinstaller l'éclairage public le SDEHG a proposé une étude pour la pose de 3 lampadaires solaires (pour éviter traversée RD813).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'engagement financier de la commune pour l'étude du remplacement des points lumineux 8 RD 813 n° 291-292 et 293

6-

OBJET : Recouvrement fourrière véhicule

Un véhicule abandonné sur le domaine public à Cantalause, après de multiples relances, et devant autant de mauvaise foi la commune a fait appel à la fourrière pour retirer ce véhicule. Aujourd'hui le Trésor Public souhaite recouvrer auprès de Mme Carole Favre les frais inhérents à la mise en fourrière, frais de cabinet Mailhé 61 € et de remorquage du Lauragais 183.78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le recouvrement fourrière véhicule

7-

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition de mobilier scolaire

Dans le cadre d'une prochaine ouverture de classe 2020-2021, l'acquisition de mobilier scolaire est nécessaire, une demande d'aide financière est sollicitée auprès du CD31.
Cf. devis Papeterie Pichon montant 8 220.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition de mobilier scolaire

8-

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition d'équipement de la salle réunion et de la salle du service technique

Dans le cadre de l'acquisition du bâtiment administratif 8 RD813, l'équipement de la salle de réunion en vidéoprojecteur est nécessaire, une demande d'aide financière est sollicitée auprès du CD31. Montant de 790.00€ + 667.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition d'équipement de la salle réunion et de la salle du service technique

9-

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental pour la foire aux bovins gras

M. Le Maire rappelle qu'un courrier en date du 11 février 2019 reçu le 14 février 2019 adressé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne indique que pour prétendre à la subvention de 1 000€ pour l'organisation de la 3ème édition de la Foire aux bovins gras le 8 mars 2020, il est nécessaire pour la complétude du dossier de délibérer concernant la manifestation citée plus haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité la Demande de subvention au Conseil départemental pour la foire aux bovins gras

10-

OBJET : Demande de subvention au Conseil régional pour la foire aux bovins gras

M. Le Maire rappelle qu'un courrier en date du 11 février 2019 reçu le 14 février 2019 adressé par le Conseil régional indique que pour prétendre à la subvention de 1 500€ pour l'organisation

de la 3ème édition de la Foire aux bovins gras le 8 mars 2020, il est nécessaire pour la complétude du dossier de délibérer concernant la manifestation citée plus haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil régional pour la foire aux bovins gras

11-

OBJET : Contrat de location bureaux 8 RD 813 pour Cité Jardins et espace co-working

M. Le Maire informe que le bâtiment administratif 8 RD813 acheté en décembre 2018, sera proposé comme pôle de proximité. Il est d'ores déjà utilisé à titre gracieux pour les titres sécurisés, les permanences du conciliateur de justice, l'avocat et le conseiller agroenvironnement du CD31. Il est prévu de louer un bureau pour Cité Jardins (bailleur social) et l'espace coworking, un bail pour un an par utilisateur et un montant de loyer mensuel de 400€ seront proposés par bureau occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve le contrat de location bureaux 8 RD 813 pour Cité Jardins et espace coworking

12-

OBJET : Suppression poste Rédacteur principal 1ère classe à temps complet

Le 19 décembre 2019 un avis favorable de la CAP du CDG31 pour l'inscription de Mme Lozano Valérie sur la liste d'aptitude des Attachés territoriaux. Et de fait il convient de supprimer un poste de Rédacteur principal 1ère classe à temps complet à compter du 29/02/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve la suppression poste Rédacteur principal 1ère classe à temps complet

13-

OBJET : Création poste Attaché territorial stagiaire à temps complet

Le 19 décembre 2019 un avis favorable de la CAP du CDG31 pour l'inscription de Mme Lozano Valérie sur la liste d'aptitude des Attachés territoriaux. Accusé de réception de création d'emploi n° 031200184446. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
A ce titre M. le Maire propose la création du poste du cadre d'emploi et de modifier ainsi le tableau des effectifs à compter du 1er mars 2020.
Depuis 2016, Mme Lozano assure les fonctions de DGS, il faut reconnaitre ses compétences et son efficacité. Depuis 2 ans Montgiscard postule pour la promotion interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve la création poste Attaché territorial stagiaire à temps complet

<u>Question diverse/information</u>
- Evaluation de la maison de M. Colombiès par le service des Domaines

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h34.